MAIRIE DE LIMPIVILLE

RELEVE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LIMPIVILLE

Séance du mercredi 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis GOSSELIN, Maire.

Présents : Régis GOSSELIN, Maire, Hubert LEDUEY, Adjoint, Nathalie BAILLIEUL, Adjoint, Didier BARDIN, Marie-Claire BETTENCOURT, Christèle HIS, Aurélie LAMURE, Loïc LEPAGE, Joseph VITTECOQ

Absente excusée ayant donné pouvoir : Priscille HILAIRE donne pouvoir à Régis GOSSELIN

Absent excusé: Yves HEBERT

Monsieur Loïc LEPAGE est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion en date du 29 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

 Délibération 20240619-1 : Adhésion à la convention de participation pour le risque « prévoyance » souscrite par le Centre de Gestion 76.
 Avis favorable de l'assemblée délibérante - Adopté à l'unanimité.

Délibération 20240619-2 : Participation financière du risque santé et prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation.

Avis favorable de l'assemblée délibérante - Adopté à l'unanimité.

- Délibération 20240619-3 : Fonds d'Aide Aux Jeunes année 2024
 Avis favorable de l'assemblée délibérante Adopté à 9 voix POUR et 1 voix CONTRE
- Délibération 20240619-4 : Signature d'une convention de servitude Hameau de la Ferme du Fayel – installation d'une réserve incendie.
 Avis favorable de l'assemblée délibérante – Adopté.

Cette présente délibération annule et remplace la délibération 20240311-4 du 11 mars 2024.

Délibération 20240619-5 : DECI -- bornage de la parcelle Hameau de la Ferme du Fayel.
 Avis favorable de l'assemblée délibérante -- Adopté à l'unanimité

Cette délibération annule et remplace la délibération 20240311- 8 du 11 mars 2024.

- Délibération 20240619-6 : Taxe d'aménagement modification du taux à partir du 01/01/2025 et exonération de certaines catégories de constructions.
 Avis favorable de l'assemblée délibérante Adopté à l'unanimité
- Délibération 20240619-7 : Budget Primitif 2024 Décision Modificative n°1 Avis favorable de l'assemblée délibérante Adopté à l'unanimité

Délibération 20240619-8 : Budget Primitif 2024 – Décision Modificative n°2
 Avis favorable de l'assemblée délibérante – Adopté à l'unanimité

Fait à LIMPIVILLE, Le 20 juin 2024

Régis GOSSELIN,

Le Maire,

Loïc LEPAGE.

Secrétaire de séance

L

Registre des délibérations – conseil municipal du mercredi 19 juin 2024

Correspondance : Monsieur le Maire - 76540 LIMPIVILLE Téléphone : 02 35 29 85 33 - courriel : mairie-limpiville@wanadoo.fr